**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**41ème session de l’ EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**ALGERIE**

 **11 NOVEMBRE 2022, 9h-12h30**

Monsieur le Président,

Madagascar remercie l’Algérie pour son rapport dans le cadre de ce présent cycle de l’Examen Périodique Universel.

Madagascar adresse ses félicitations à l’Algérie suite à l’adoption de la loi organique N°12-03 fixant les procédures relatives à l’augmentation des possibilités pour les femmes d’accéder à la représentation dans les assemblées élues, qui consacrent le principe d’un quota − allant de 20 à 50 % − pour le nombre de sièges réservés aux femmes dans lesdites assemblées et de la loi organique N°12-04 relative aux partis politiques. Cela constitue une avancée importante dans l’élimination progressive de la discrimination à l’égard des femmes au sein de la vie politique.

Par ailleurs, compte tenu de l’importance des droits humains et de la justice au sein de chaque Etat, le Gouvernement de Madagascar encourage vivement l’Algérie à envisager d’entamer un processus d’abolition de la peine de mort et à terme procéder à la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

Madagascar souhaite plein succès à l’Algérie dans ses engagements en matière de protection et de promotion des droits humains.

Je vous remercie.